

Monsieur le Président du CHSCT du Gard,
Mesdames et messieurs, membres de ce CHSCT



Lors du CHCTMENJS du 10 novembre les membres de l'UNSA Education ont déposé un signalement d'alerte et demandé qu'une enquête soit faite conformément à ce que prévoit le décret 82-453 modifié au sujet de la gestion des personnels et plus précisément sur la transmission et l'application des consignes. Compte tenu du périmètre du CHSCTMEN, cette alerte est nationale et concerne donc le Gard.

Le ministère a en effet pris l'habitude d'informer les personnels de ses décisions, non plus à travers des circulaires ou des notes de service mais à travers les médias télévisés et les réseaux sociaux. Cette tendance s'est accentuée avec la crise sanitaire pour atteindre son acmé avec l'hommage à Samuel Paty.

Les agents ont l'impression que tout est décidé et organisé en permanence dans la précipitation, au dernier moment et sans tenir compte de leur avis ou de leur situation sur le terrain. Les personnels se sentent tiraillés entre le respect des consignes sanitaires et la réalité du terrain. Ils s'épuisent à essayer de tendre vers ce qui est demandé et le fait de ne pas y parvenir réellement.

Si nous comprenons, M. le Directeur Académique, que les consignes ministérielles doivent être appliquées, nous vous demandons que les modalités de leur application dans notre département prennent en compte la réalité du terrain et les besoins des personnels afin que ces mesures puissent être mises en place dans de bonnes conditions et ainsi acceptées de tous.

Cela évitera dans les écoles et les établissements scolaires des poussées de tensions qui se traduisent ici et là par des droits de retrait. Ces derniers qui ne sont que l'expression de l'incompréhension, l'inquiétude et le « ras-le-bol » des agents, vont se multiplier dans les établissements avec l'épuisement des personnels et l'évolution des règles sanitaires. Il est urgent de prévenir ces accès de fièvre par une communication apaisée et une souplesse du cadre de gestion sans pour autant que la sécurité des agents et usagers soient remis en cause.

Toujours concernant les droits de retrait, nous vous rappelons l'obligation de l'employeur de réunir un CHSCT comme indiqué dans l'article 5-7 du décret précédemment cité, quand le chef de service et les agents qui ont mis en œuvre leur droit de retrait ne sont pas d'accord sur la nature de celui-ci. Pour l'instant, le texte de loi n'a pas été respecté.

Par ailleurs, l'UNSA Education regrette de ne pas avoir été informée par les services de la DSDEN des saisines des différents registres légaux et des situations qui ont amené un retrait des agents. Nous vous rappelons respectueusement Monsieur le Président, l'obligation d'information des membres du CHSCT afin que ceux-ci puissent se forger un avis éclairé et émettre des préconisations pertinentes sur la situation des personnels. Nous comptons sur vous pour transmettre nos demandes auprès du Directeur Académique.

Sur le terrain, les personnels ne croient pas que le protocole renforcé sera suffisant pour assurer leur sécurité, ils en voient tous les jours les limites et les incohérences, notamment concernant l'impossibilité d'appliquer les mesures de distanciation sociale.

Les consignes sanitaires se heurtent aux effectifs importants des élèves, aux contingences matérielles et au nombre limité des personnels pour appliquer les règles de protection comme elles le devraient. De plus, les personnels s'interrogent sur certaines consignes aberrantes qu'ils reçoivent comme la répartition des élèves des enseignants absents dans les classes des autres professeurs du 1^{er} degré.

Les problèmes autour de la fourniture en masque ne contribuent pas à instaurer un climat de confiance.

La mise en place du protocole sanitaire, la réorganisation de leurs tâches et le respect de la continuité pédagogique ont entraîné une surcharge de travail conséquente chez tous les personnels.

La charge mentale est encore plus oppressante pour les directeurs d'école et les vies scolaires. Les directeurs d'école se plaignent du manque de consignes claires et de réactivité de la hiérarchie, notamment concernant les difficultés liées à l'absence de remplaçants et aux actions des parents (refus du port du masque pour les enfants). Par ailleurs avec le masque rendu obligatoire pour les élèves à partir du CP, les directeurs deviennent les réceptacles de la colère des parents qui s'expriment de vive voix ou sur les réseaux sociaux.

Les personnels sont épuisés physiquement et moralement par la tension sous laquelle ils doivent travailler depuis la rentrée de septembre 2020.

Je vous remercie de votre attention.